



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
RÉGION GUADELOUPE

oooooooooooo

Séance plénière du mercredi 30 janvier 2019

*** * * * ***

A V I S

**1^{ère} réunion plénière ordinaire
du Conseil Régional de la Guadeloupe
de l'année 2019**

Mercredi 30 janvier 2019 - Hôtel de Région

**Présenté par
Madame Lucette VAIRAC
Présidente**

du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe

LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE

- Vu** la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu** le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;
- Vu** la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la saisine du conseil régional en date du 18 janvier 2019 référencée PCR-AC/CAB-TB/DGS-JLB/DGSA-JG/DAJA-MC/AL/CR19 - portant sur :

- 1) Adoption du PV de l'assemblée plénière du 5 décembre 2018;
- 2) Adoption Budget Primitif de l'exercice 2019;
- 3) Adoption de la répartition de la taxe spéciale de consommation sur les carburants;
- 4) Modification des délibérations relatives à la création et aux statuts de l'établissement public administratif (EPA) " ;
- 5) Mandat de signature du Président du Conseil Régional de Guadeloupe relatif à l'accord d'adhésion de la Région Guadeloupe à l'Organisation des États de la Caraïbes Orientale (O.E.C.O) en qualité de membre associé;
- 6) Questions diverses.

Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du lundi 28 janvier 2019, à l'Espace Régional a, sous la présidence de Lucette VAIRAC, présidente du CCEE, émis les observations et avis ci-après.

Etaient Présents et représentés :

Mmes : Hélène NARAYANIN-SIOUSARRAM, Mylène MUSQUET, Joëlle BARTEBIN, Marie-Claude PERNELLE, Danielle MARTIN-FOUSSE, Lucette VAIRAC.

MM : Félix LUREL, Joël RABOTEUR, Alex RODEF, Alain SOREZE, Jean-Jacques JEREME , Hilarion BEVIS-SURPRISE, Claude KIAVUE, Claude NAZAIRE, Jack SAINSILY , Gustave BYRAM, Thierry GARGAR, René PHILOGENE, Alain SOREZE.

Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière sous la présidence de Lucette VAIRAC, le CCEE a émis les observations ci-après :

La Présidente et les membres du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement remercient :

- **M. Teddy BERNADOTTE, directeur de cabinet**
- **M. José GAYDU, directeur général des services-adjoint**
- **M. David JANKY, directeur des affaires financières,**
- **M. Bernard SAULCHOIR, directeur de la jeunesse et de la vie étudiante,**

- **Mme Myriam BADIA représentante de la directrice de la culture**
- **Et M. Pascal AVERNE, inspecteur général des services,**

de leur avoir apporté les éclairages utiles à la bonne analyse des documents soumis à leur sagacité.

Budget primitif de l'exercice 2019 de la région.

Le CCEE a pris connaissance du budget primitif pour l'exercice 2019.

Ce budget, situé à mi-mandat est élaboré dans un contexte d'austérité durable, marqué par le gel des dotations, en baisse continue depuis 2012.

La contribution au redressement des comptes publics, matérialisée par le pacte CAHORS, ajoutée à l'amputation de recettes traditionnellement perçues par la Région, constituent un cadre particulièrement contraint.

En dépit de ces conditions difficiles, ce budget demeure ambitieux et traduit en chiffres les grands axes de développement priorités par la collectivité régionale.

Le CCEE note que le budget s'élève en mouvements réels, à 483 401 051 euros, pour un montant, en investissement de 246 087 392 euros et en fonctionnement, de 237 313 657 euros.

En matière d'engagement pluri annuel, les conseillers ont noté les inscriptions effectuées en mesures nouvelles pour 2019, et le toilettage effectué au niveau des autorisations de programme antérieures.

Il a notamment pris acte, au vu des échanges effectués, que les déprogrammations ne constituaient pas un désengagement de la Région.

Le CCEE souhaiterait toutefois, pour une meilleure lisibilité des politiques publiques régionales, dans les champs de la culture de l'éducation et de l'environnement, disposer d'une fiche analytique et descriptive, dressant toutes les opérations menées dans les domaines susmentionnés.

En matière de culture, de sports et de loisirs

Le CCEE a pris connaissance avec intérêt de l'importance de l'effort effectué en investissement et de la poursuite de l'engagement régional en fonctionnement ; cela se traduit, notamment, par des dépenses d'investissement s'élevant à 13 707 000 euros.

Les conseillers ont pris bonne note de l'inscription d'une autorisation de programme en mesures nouvelles de 6 000 000€ et d'un crédit de paiement de 50 000€ pour le lancement des études relatives à la réalisation du centre d'art contemporain à Darboussier – Pointe-à-Pitre; à cet effet, ils souhaiteraient être destinataire à titre d'information d'un échéancier de réalisation de cette opération.

Les conseillers ont aussi apprécié l'engagement financier significatif de la collectivité régionale dans le domaine des infrastructures sportives et au bénéfice des athlètes de haut niveau.

En matière d'éducation

Le CCEE mesure l'amplification de l'effort effectué par la région dans le domaine de l'éducation au titre du présent budget ; cela tant en investissement qu'en fonctionnement.

Cela se traduit notamment par des dépenses d'investissement s'élevant à environ 30 millions.

Les conseillers ont pris connaissance avec intérêt de la poursuite et du renforcement de l'engagement régional en matière de mise aux normes et reconstruction des lycées (la cité scolaire de Baimbridge, la reconstruction du lycée Gerty Archimède à Morne à l'eau, la 3eme tranche du CRFP) ; ils ont noté la pérennisation de la dotation régionale de fonctionnement des lycées publics et privés.

Le CCEE salue la création du BTS bientôt hébergé par le lycée de Port-Louis. Il souhaite que les métiers visés par ce dispositif de formation intègre la gestion du patrimoine forestier.

En outre, le CCEE préconise la professionnalisation des gestionnaires de structures d'hébergement touristique alternatif, par une formation adaptée.

En matière d'environnement

Le CCEE note l'effort de la Région dans ce domaine de l'environnement – répondant aux forts enjeux de développement durable, de planification écologique et de biodiversité, dans notre archipel.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 29 272 342 €

L'effort doit être porté dans les domaines de l'eau, du traitement des déchets, du développement des énergies renouvelables ; sans oublier la réduction de la vulnérabilité de la Guadeloupe aux risques naturels majeurs, les aléas dus au réchauffement climatique et l'enlèvement des sargasses.

Le CCEE jouera pleinement son rôle de réflexion et de conseil pour une bonne mise en œuvre des opérations.

Il prêtera une attention particulière à la réalisation des études et des travaux programmés pour contribuer au règlement de la problématique de l'eau en Guadeloupe et attire l'attention de la Région sur la question de l'assainissement.

Le CCEE projette de s'impliquer pleinement dans le cadre de ses prérogatives, liées à la mise en place de la mission de préfiguration de l'agence régionale de la biodiversité de la Guadeloupe

Il envisage, dès l'organisation des réunions prévues dans le cadre de cette mission de préfiguration, de plaider, en priorité, en faveur de la préservation des ressources naturelles.

Le CCEE est très sensible à l'organisation en 2019 d'un congrès international sur les sargasses, auquel seront également invités les états de la zone Caraïbe.

Par ailleurs, il encourage la Région à maintenir le soutien apporté à l'économie sociale et solidaire, notamment à travers les associations, car ce segment constitue un réservoir d'activités, d'emplois et d'insertion (sport, chantiers et ateliers d'insertion, accompagnement éducatif, développement culturel et environnemental...) toutes initiatives de proximité qui donnent « un supplément d'âme » aux quartiers et autres sections des communes.

Enfin, après discussion et échanges de vue, le CCEE, a émis un avis favorable pour ce projet de budget qui s'intègre dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements de la région.

Adoption de la taxe spéciale de consommation sur les carburants.

Le CCEE a pris connaissance de la répartition proposée dans les mêmes proportions que le reliquat du produit de taxe pour l'année 2018.

Modification des délibérations relatives à la création et aux statuts de l'établissement public administratif « Guadeloupe Formation ».

Le rapport et les délibération présentés ont pour finalité de restaurer, dans l'ordonnancement juridique, la délibération du 26 février 2010 créant l' EPA et de rétablir l'application des règles comptables et publiques.

Le CCEE a pris acte des modifications des délibérations correspondantes.

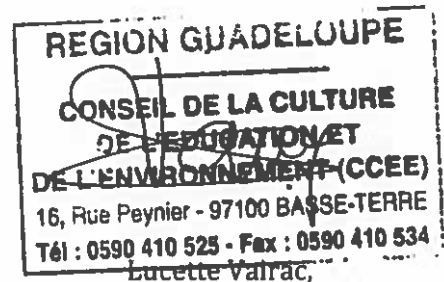
Mandat de signature du président du conseil régional de la Guadeloupe relatif à l'accord d'adhésion de la région Guadeloupe à l'organisation des états de la Caraïbe Orientale (OEEO) en qualité de membre associé.

Le CCEE a pris connaissance avec intérêt du mandat de signature du président du conseil régional relatif à l'accord d'adhésion de la région Guadeloupe à l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale.

Le CCEE émet un avis favorable à la délibération autorisant l'exécutif régional, à signer l'accord d'adhésion de la Guadeloupe à l'organisation des états de la Caraïbe orientale en qualité de membre associé.

Le CCEE a bien noté que la Guadeloupe par ce biais, pourra faire part de sa contribution à la vision partagée dans laquelle, la promotion de l'économie verte et bleue devra être mise en avant ; cela pour faire de l'espace des petites Antilles une référence mondiale en matière de tourisme durable.

Basse-Terre, le 29 janvier 2019



Présidente du Conseil de la Culture,
de l'Education et de l'Environnement,

